



PRÉFET DE LA SAVOIE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Département de la Savoie

Appel à projets départemental 2020 pour l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes

4 FEVRIER 2020

Ordre du jour

1. Contexte général et actualité
2. Publics concernés
3. Priorités d'actions
4. Calendrier et modalités de mise en œuvre
5. Questions diverses

1. Contexte général et actualité

Contexte général et actualité

- ***Diminution régulière du nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) depuis 3 ans :***
 - 488 en 2017
 - 407 en 2018
 - 317 en 2019
- ***Constance des motifs d'admission au séjour :***
 - familiaux (53 %)
 - asile (41 %)
 - et économique (5 %)

Contexte général et actualité (suite)

- ***Création du parcours d'intégration républicaine (5 ans)*** : entretien initial, orientation personnalisée, formations linguistiques et civiques, entretien de fin de CIR, poursuite de parcours (formation linguistique, accompagnement)
- ***Renforcement du CIR*** : augmentation du volume horaire de formation linguistique, développement d'une offre de formation pour les non lecteurs-non scripteurs, certification linguistique, augmentation du volume horaire de formation civique

Contexte général et actualité (suite)

LE PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

DES ÉTRANGERS ORIGINAIRES DE PAYS TIERS
À L'UNION EUROPÉENNE

AVANT D'ARRIVER EN FRANCE
OÙ JE SOUHAITE M'INSTALLER DURABLEMENT
JE PRÉPARE MON PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE
EN LISANT LE LIVRET D'INFORMATION • VENIR VIVRE EN FRANCE •
www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement



À L'ARRIVÉE EN FRANCE
JE M'ENGAGE DANS UN PARCOURS
D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

JE VAIS AU RENDEZ-VOUS FIXÉ PAR L'OFII*

- J'AI UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ
- JE SIGNE UN CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR)

*Mise en œuvre de l'article 17 de la loi n° 1059 du 12 août 2016



JE BÉNÉFICIE DE :



Contexte général et actualité (suite)

- **Comité interministériel à l'intégration (C2I)** et de la **stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés** (www.gouvernement.fr) du 5/06/2018 : rénovation du CIR, développement d'un accompagnement individuel vers l'intégration, garantie d'une prise en charge adaptée pour les femmes réfugiées vulnérables, renforcement de la formation linguistique, accompagnement vers l'emploi, ...
- **Loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie « IMDAEIR »** du 10/09/2018 : renforcement du CIR, liens entre l'OFII et le service public de l'emploi, accompagnement renforcé en matière de logement, mobilité, ...

Contexte général et actualité (suite)

- ***Comité interministériel sur l'immigration et l'intégration (C3I) du 6/11/2019*** : promotion de l'intégration par le travail (dimension insertion professionnelle du CIR, augmentation des crédits déconcentrés dédiés à l'insertion professionnelle, mobilisation du plan d'investissement dans les compétences, promotion de l'activité des femmes migrantes)
- ***Instruction du 27/12/2019 relative aux orientations pour l'année 2020 de la politique d'accueil et d'intégration*** : articulation des acteurs dans le cadre de la gouvernance locale (comité de pilotage et groupes de travail thématiques), diagnostic territorial (besoins, ressources, opportunités pour les métiers en tension), partenariat avec les collectivités territoriales (contractualisation), priorité aux publics-cibles (cf. infra),...

Contexte général et actualité (fin)

- **Trois appels à projets simultanés en Auvergne-Rhône-Alpes :**

- régional (BOP 104 action 15) : projets territoriaux d'intégration professionnelle et d'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) d'un montant supérieur à 30 000 €
- régional (BOP 104 action 12) : projets régionaux ou interdépartementaux d'intégration professionnelle et d'accompagnement global des primo-arrivants d'un montant supérieur à 10 000 €

départemental (BOP 104 action 12) : projets départementaux ou infra-départementaux d'intégration professionnelle et d'accompagnement global des primo-arrivants

- Montant de l'**enveloppe départementale** disponible pour l'action 12 : 95 484 €

—▶ Formulaire sous : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/>

2. Publics concernés

2. Public concernés

L'appel à projets départemental 2020 vise les ***personnes étrangères « primo-arrivantes »*** c'est-à-dire :

- originaires des ***pays tiers à l'Union Européenne***,
- titulaires d'un ***premier titre de séjour***,
- pour ***motifs économique, familial, humanitaire***,
- depuis ***moins de cinq ans***,
- souhaitant ***s'installer durablement en France***.

3. Priorités d'actions

3. Priorités d'actions

Les orientations pour l'année 2020 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France visent :

- le renforcement des **actions d'accompagnement vers l'emploi**,
- notamment pour les **femmes** et...
- ... **les jeunes de moins de 25 ans**,
- ainsi que des actions d'**accompagnement global**.

3. Priorités d'actions

Priorité n° 1 : formation professionnalisante et linguistique dans les métiers et bassins d'emplois en tension

L'accès à l'emploi est une condition indispensable pour disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en autonomie. Un accompagnement adapté et personnalisé doit être prioritairement recherché. Ainsi, les actions devront privilégier :

- la mise en œuvre de ***parcours structurés*** et le plus ***individualisés*** possible,
- les ***filières courtes*** pour une mise à l'emploi immédiate.

3. Priorités d'actions

Priorité n° 2 : formation linguistique initiale en complément des formations de l'OFII dispensées dans le cadre du CIR

- au terme du CIR dans le cadre du parcours d'intégration linguistique pour obtenir une carte de résident voire la nationalité française
- en amont du parcours d'intégration linguistique, dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques (ASL)

3. Priorités d'actions

Priorité n° 3 : l'accompagnement global, dont la levée de freins à l'emploi

- ***accompagnement global*** combinant les actions sociales, citoyennes et professionnelles visant à informer, à orienter et à co-construire les parcours ;
- projets dont les ***démarches favorisent un accès aux droits*** dans les domaines de la mobilité, la formation, du logement ... même hors accompagnement global.

3. Priorités d'actions

Priorité n° 4 : la professionnalisation et le partenariat des intervenants

- *accompagnement des intervenants (professionnels et bénévoles)* par la formation, la création d'outils d'information, la mise en réseau des acteurs, dans les domaines intéressant les étrangers primo-arrivants

4. Calendrier et modalités de mise en œuvre

4. Dépôt de la demande de subvention

- *Transmission par voie postale ou électronique :*



DDCSPP Savoie

Pôle hébergement et accès aux droits

à l'attention de Mme Mireille-Annie ZUPANCIC ou ddcspp-seis-peled@savoie.gouv.fr

321 Chemin des Moulins BP 91113

73011 CHAMBERY Cedex

- *Date limite de dépôt des dossiers :* 09 mars 2020

4. Dépôt de la demande de subvention

- ***En cas de première demande :***
 - Formulaire CERFA n° 12156*05 dûment complété (descriptif détaillé et précis, du projet, des actions mises en œuvre pour la réalisation du projet, du nombre de bénéficiaires concernés) et signé,
 - assorti des pièces mentionnées sur la notice n°51781#03 du dossier de demande de subvention (RIB original, statut, dernier rapport d'activité,....)



4. Dépôt de la demande de subvention

- ***En cas de demande de renouvellement :***
 - Formulaire CERFA n° 12156*05 dûment complété (descriptif détaillé et précis du projet, des actions mises en œuvre pour la réalisation du projet, du nombre de bénéficiaires concernés), signé
 - assorti des pièces mentionnées sur la notice N° 51781#03 du dossier de demande de subvention (RIB document original, statuts, ...)
 - Compte rendu financier 2019 – CERFA n°15059*02



4. Dépôt de la demande de subvention

Les **formulaires CERFA et la notice** sont téléchargeables sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les **documents d'évaluation** sont téléchargeables sur le site « Les services de l'État en Savoie » : <http://www.savoie.gouv.fr/>



Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mme Josette BACON : josette.bacon@savoie.gouv.fr, Tél : 04 56 11 06 41

ou

Mme Cécile BERNIER-LONDECHAL : cecile.bernier-londechal@savoie.gouv.fr, Tél : 04 56 11 06 36

5. Questions diverses